

[DNB : de nouvelles modalités d'attribution à compter de la session 2017](#) [1]



Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

On peut trouver sur la page du site Eduscol les sujets zéro.

Première épreuve écrite : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie

Seconde épreuve écrite : français, histoire et géographie, enseignement moral et civique

[Consulter la page Eduscol](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/dnb-de-nouvelles-modalit%C3%A9s-dattribution-%C3%A0-compter-de-la-session-2017>

[2] <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>